

Ref : 58								
Nom du Projet : Définition globale d'une structure de gestion des zones industrielles et des zones économiques spéciales et la définition d'un modèle de partenariat adapté entre la CCI-BF et l'Etat pour l'aménagement et/ou la gestion des zones industrielles existantes et des nouvelles zones industrielles	Pays : Burkina Faso							
Lieu : Ouagadougou	Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : <ul style="list-style-type: none"> - Expert-1 : juriste spécialiste en réformes institutionnelles, Chef de mission - Expert-2 : économiste financier 							
Nom du Client : Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)	Nombre d'employés ayant participé au projet : Nombre d'hommes / mois : 2							
Adresse : Direction des Plateformes Economiques et de la Facilitation issa.ouattara@cci.bf Chef du Service des Parcs d'Activités Economiques 01 BP 77 Ouagadougou 01 Tél : +226 25 37 28 58 / Mobile : +226 70 05 13 49	Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 1,5 mois							
Date de démarrage (mois/année) : 04/10/2019	Date d'achèvement (mois/année) : 07/02/2020	Valeur approximative des services (en Francs CFA) : 12 826 600 TTC – 19 581 €						
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : Néant	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : Nombre d'hommes/jour : 00							
Noms et fonctions des responsables : Madi SAWADOGO, Directeur des Operations, Duradeve Consulting								
Descriptif du projet : <p>En 2016, le gouvernement a mis en place le Plan National de Développement Economique et Social pour la période 2016-2020 (PNDES 2016-2020).</p> <p>Pour sa mise en œuvre, une stratégie nationale spécifique sur les partenariats public-privé a été adoptée en mars 2011. Le gouvernement a également mis en place en 2013 un cadre juridique et institutionnel pour la réalisation de projets en partenariat public-privé (PPP concessifs et PPP à paiement public) qui vient compléter le dispositif de délégation de service public prévu dans le code des marchés publics de 2008 (modifié en 2013).</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation (SNI), l'Etat a prévu de déléguer une partie de ses prérogatives à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCIBF) notamment l'axe 5 de la SNI relative au « Développement des infrastructures industrielles et promotion de la durabilité des unités industrielles ». Cette décision fait suite aux conclusions du Symposium National sur l'Industrie tenu en 2018 qui recommande la « concession de la viabilisation de nouvelles zones industrielles et la gestion des zones industrielles existantes à la CCIBF qui y établira des services critiques : sécurité, éclairage nettoyage, ponts bascules, guichets de banque, centres multiservices... ».</p> <p>L'objectif général de l'étude est d'appuyer le Groupe de Travail dans la définition d'un modèle de partenariat adapté entre la CCI-BF et l'Etat pour l'aménagement et/ou la gestion des zones industrielles existantes et des nouvelles zones industrielles. De façon spécifique, l'étude devra proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le modèle de gestion des zones industrielles existantes ; ⇒ Le modèle d'aménagement et de gestion de nouvelles industrielles ; ⇒ L'état des lieux sur la base d'une étude documentaire des zones industrielles existantes (Kossodo et Bobo-Dioulasso) ; ⇒ L'identification et l'évaluation des besoins minimaux d'aménagement et ceux relatifs à la mise en place de services d'accompagnement à saisir au sein des zones industrielles existantes. 								

Description des services effectivement rendus par votre personnel :

- L'état des lieux des zones industrielles au Burkina Faso ;
- L'évaluation des besoins en aménagements ;
- Les propositions de modèles d'aménagement et de gestion des zones industrielles existantes et des nouvelles.